Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 08/04/2022

D3T DISTRIBUTION D3T DISTRIBUTION Motoblouz rappelle DEXTER MARTY PINUP



- Noms des modèles ou références concernés : **DX0190 MARTY PINUP BLACK MAT DX0207 MARTY PINUP CREAM**
- Marque : **DEXTER**
- **Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **Boîte en carton + housse en polyester**
- Date début/fin de commercialisation : **du 06/07/2020 au 03/11/2021**
- Informations complémentaires : **Référence du produit présente sur la boîte, le code barre et dans la facture. Mois et année de production présents sur l'étiquette au niveau du polystyrène à l'intérieur du casque. Année de production : 2020.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **D3T DISTRIBUTION - MOTOBLOUZ**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Précaution suite rappel DX0089 MARTY MAT : Il est possible que la structure du casque n'amortisse pas suffisamment les impacts à des températures extrêmes en cas de chute. Le cas échéant, le produit ne répond pas aux standards ECE-22.05.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
 Dommages internes
- Description complémentaire du risque : **Possibilité de déformation trop importante du casque pouvant entraîner des blessures et/ou lésions au niveau de la tête du porteur de casque en cas de chute.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 31 août 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0321433304**
- Informations complémentaires publiques : **Principe de précaution appliqué au casque DEXTER MARTY**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre